

LES CHANGEMENTS DE PRIX À PARTIR D'AVRIL 2025

LES PRODUITS QUI RESTENT SUBVENTIONNÉS



Les prix ne changent pas pour toutes les tarifications confondues

- Fruits et légumes
- Huile d'olive
- Légumineuses : lentilles, pois chiche, haricots blancs et rouges, pois cassés
- Fruits secs : amandes, figues, raisins, dattes, cajou, sésame
- Lait et faisselles de chèvre
- Comté et fromages de chèvre
- Oeufs
- Farines : blé, sarrasin, maïs, petit épeautre, châtaigne
- Céréales : riz, penne, fusilli, linguine, spaghettis
- Café, thé, épices, compotes



LES PRODUITS QUI NE SONT PLUS SUBVENTIONNÉS



Les prix augmentent pour les tarifs "Coup de pouce" et "Quartier". Ils ne changent pas pour les tarifs "Hors Quartier"

- Tous les produits d'hygiène : lessive, liquide vaisselle, shampoings, culottes menstruelles...
- Les produits trop sucrés, trop gras (à l'exception de l'huile d'olive), trop salés : beurre, sucre blond, miels, chocolat, cacao en poudre, jus de fruits, papillotes, sel
- Les produits transformés : moutarde
- Les livres et jeux de société



Depuis fin 2023

L'État finançait la réduction de prix sur les produits VRAC grâce au fond national "Mieux Manger Pour Tous". Tous les prix étaient réduits de -50% et de -10% pour les adhérent-es en tarif "Coup de Pouce" et "Quartier". Le fond national "Mieux Manger Pour Tous" à pour objectifs de faciliter l'accès des personnes en situation de précarité alimentaire à des denrées plus saines et plus durables, d'améliorer la qualité nutritionnelle et gustative des denrées de l'aide alimentaire et de favoriser les approvisionnements locaux et de proximité.

En 2025

L'État a fait évoluer la liste des denrées éligibles à cette subvention afin d'être aligné avec les recommandations nutritionnelles du Programme National Nutrition Santé (PNNS).

A partir du 28 avril 2025

Les produits non alimentaires, les denrées à base de farine blanches, sucrés, gras et salés ne bénéficieront plus de cette subvention. Ils seront toujours au catalogue de VRAC, mais vous les retrouverez sans réduction à prix « coûtant ».

La suite

La commission VRACappro constitué d'adhérent-es VRAC de tous les groupements d'achat se réunira courant 2025 pour discuter et faire évoluer les produits du catalogue et leurs tarifs. En parallèle VRAC continue son plaidoyer pour le renouvellement du fonds "Mieux manger pour tous, pour une augmentation de l'enveloppe budgétaire et pour une justice alimentaire. C'est notamment grâce à une action de plaidoyer que l'huile d'olive a pu continuer à être subventionnée par le fond national.

Pour toute question ou volonté d'échange à ce sujet vous pouvez contacter la personne référente de votre groupement d'achat ou vous rendre à la prochaine permanence de commande près de chez vous.